**VOORBEELDBRIEF**

Aan: Ministre de la Justice Jeanine Nibizi

(plaats, datum)

Madame la Ministre,

J’ai appris avec consternation la décision de la cour d’appel de Ngozi du 29 septembre 2021 de confirmer la condamnation à cinq ans de prison de l’avocat Tony Germain Nkina. Il avait interjeté appel de la décision du tribunal de Kayanza du 15 juin, qui l’avait injustement condamné à cinq ans de prison et à une amende d’un million de francs burundais (430 euros).

Tony Germain Nkina a été arrêté le 13 octobre 2020 dans la province de Kayanza, dans le nord du Burundi, accusé de collaborer avec le groupe armé d’opposition RED-Tabara (Résistance pour un État de droit au Burundi). Depuis la crise de 2015 au Burundi, suite à la décision du président Pierre Nkurunziza, décédé depuis, de se présenter pour un troisième mandat, le gouvernement a accusé RED-Tabara d’être responsable d’une série d’attaques armées à travers le pays, notamment des attaques menées dans la province de Kayanza début octobre 2020.

Je vous prie instamment d’ordonner au procureur général de la République de veiller à ce que Tony Germain Nkina soit libéré immédiatement et sans condition et à ce que toutes les charges retenues contre lui soient immédiatement abandonnées. En attendant sa libération, je vous prie de veiller à ce qu’il puisse contacter régulièrement sa famille et son avocat et qu’il soit protégé de la torture et d’autres mauvais traitements.

Veuillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de ma haute considération,

(Naam, adres, handtekening)

|  |  |
| --- | --- |
|  **STUUR DE BRIEF NAAR:**Jeanine NibiziMinistre de la JusticePO Box: 1880Bujumbura, BurundiE: infos@burundi.justice.gov.bi  minjustice@gmail.com  | **EN EEN KOPIE NAAR:**Ambassade van BurundiAmbassadeur Therence NtahirajaMarie-Louizasquare 461000 BrusselE: ambassade.burundi@gmail.com  |